

Une volonté intercommunale :

l'exemple de la Communauté du Pays d'Aix

Jean Louis JAUFFRET, Chef du Service Risques Majeurs,
DGA Ressources/Direction des Risques de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix a été créée en janvier 2001. Elle compte aujourd'hui 34 communes membres, totalisant 361 836 habitants.

Sur un territoire de 140 800 hectares, la population des communes s'échelonne de 131 pour la plus petite, Saint-Antoine-sur-Bayon, à 142 534 habitants pour la commune la plus grande, Aix-en-Provence. Ce territoire connaît également une forte notoriété touristique avec une fréquentation annuelle de plus de 800 000 visiteurs.

Blottie entre les Chaînes de l'Etoile au Sud, du Régagnas à l'Est et le Luberon à l'Ouest, dominée par la mythique montagne Sainte Victoire, chère à Cézanne et à Picasso, la Communauté du Pays d'Aix n'en demeure pas moins un territoire soumis à des risques majeurs naturels (Incendie de forêt, Séisme, Inondation...) et technologiques (Barrage, Industriel, Nucléaire, Transports de Matières Dangereuses).

Aucune des 34 communes n'est épargnée et pour mémoire, il est à souligner que **2** sont soumises à **4** risques, **14** à **5** risques, **10** à **6** risques, et enfin **8** à **7** risques.

La Communauté du Pays d'Aix intervient dans des domaines d'intérêt général tels que les transports, l'aménagement de l'espace intercommunautaire, la collecte et la valorisation des déchets, la culture et le sport, l'environnement, mais aussi, voulu par une politique volontariste de Madame Maryse Joissains-Masini, Président de la Communauté du Pays d'Aix - Député-Maire d'Aix-en-Provence, et de l'ensemble des élus communautaires, dans

l'accompagnement des communes sur la question des risques majeurs naturels et technologiques.

La Communauté du Pays d'Aix aborde les actions pu-

bliques dans leur globalité leur donnant ainsi une meilleure cohérence.

L'objectif : valoriser le Pays d'Aix dans le souci du bien-être de ses habitants en donnant un plus grand poids, une plus grande force et une meilleure efficacité aux actions entreprises.

La loi 2003 - 699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et la loi 2004 - 811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile ont, parmi leurs objectifs, le développement, l'entretien d'une culture du risque pour une conscience partagée des risques au sein de la population et la diminution de la vulnérabilité des publics exposés. Elles sont venues renforcer le droit à l'information du citoyen, défini par l'article L 125-2 du code de l'environnement.

La démarche retenue par la Communauté du Pays d'Aix a été la suivante : Dans un objectif de réduction des dommages potentiels, il était important que chacun soit capable de porter un diagnostic sur sa propre vulnérabilité ou sur celle de la structure dont il a la responsabilité et pour cela, il fallait pouvoir trouver et comprendre les informations, connaître les dispositifs de surveillance, savoir communiquer sur les actions de mitigation et sur les consignes de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte. Le contenu de la feuille de route donnée dès 2004, par Mme le Président de la CPA, au Service Risques Ma-

La Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'une Direction des Risques.

jeurs était dès lors tout tracé.

La prise en compte des Risques Majeurs naturels et technologiques est donc au cœur des préoccupations de la Communauté du

Pays d'Aix qui sous l'impulsion de son Directeur Général des Services, Monsieur Philippe NEVEU, a été dotée d'une Direction des Risques, dont dépend aujourd'hui le Service RISQUES MAJEURS avec des missions clairement définies :

- Informer les élus du Pays d'Aix sur les risques touchant le territoire et leurs conséquences potentielles,
- Rappeler la responsabilité des élus en matière de gestion des risques,
- Intégrer la prévention des risques dans l'ensemble des actes de la commune,
- Préparer les élus à la gestion de crise,
- Aider les communes à la mise en œuvre de leurs Plans Communaux de Sauvegarde,
- Aider les communes à mieux communiquer sur les risques,
- Apporter un soutien méthodologique aux communes.

Se préparer

Dès 2005, une **assistance à la mise en place**, sous maîtrise d'ouvrage communale, **des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**, a été lancée. Cette action d'animation de groupes de travail communaux, s'appuyant sur un guide méthodologique édité par le Service Risques Majeurs, a nécessité en commune, près de 150 séances de travail d'une ½ journée chacune, pour une vingtaine de PCS arrêtés.



© CPA

L'assistance à maîtrise d'ouvrage communale pour la mise en place des PCS se poursuit en 2010 pour les communes qui débutent seulement ce travail réglementaire, mais également auprès de celles qui maintenant doivent maintenir à jour leurs documents. Dans le droit fil de cette assistance et après avoir aidé à « *s'organiser pour être prêt* », il s'agit maintenant de « *s'entraîner pour être prêt* » en aidant à la mise en place d'exercices, afin de tester les PCS, action qui évidemment découle de la précédente. Une des missions confiées au Service Risques Majeurs fut également, **l'assistance à la publication des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, action concomitante à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde. Il ne s'agissait pas de « faire à la place », mais d'être force de proposition en élaborant, avec les 34 communes, une trame type pour ce document, incluant un rédactionnel généraliste par type de risque, un rédactionnel communal propre à chaque commune ainsi qu'une

Mise en place de la Salle d'Interface et d'Appui à la Gestion Intercommunale de Crise (SIAGIC) en 2007.

charte graphique commune. A ce jour, 18 documents ont été proposés, édités et diffusés, 8 sont en cours de montage. La conception et l'aide à la publication des DICRIM¹ se poursuivent en 2010. Toutes les communes doivent répondre à leurs obligations en effectuant tous les 2 ans une campagne d'information sur les risques majeurs ou en mettant à jour leurs Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. La suite logique de ces actions a été la réponse aux sollicitations des communes et des services de l'Etat en cas de crise majeure avec la mise en place de procédures pour une gestion intercommunale de la crise et leurs suivis (Plan Inter Communal de Sauvegarde). Cette action a abouti à la mise en place

de la Salle d'Interface et d'Appui à la Gestion Intercommunale de Crise (SIAGIC) en 2007. Cette salle a permis de gérer au mieux et en réel, les fortes chutes de neige du début de l'année 2009 et 2010, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs (Communes, Services de l'Etat, Services de Secours, ONG² et Directions

CPA). Un exercice sismique en mai 2009, à l'occasion de la commémoration du centenaire du séisme de Provence, a également permis de « jouer » avec de nombreuses communes, les premières

heures d'un séisme, démontrant ainsi la pertinence d'un tel équipement. Malgré son avancement et sa reconnaissance, la SIAGIC³ nécessite aujourd'hui une organisation encore plus fine en matière de procédures (mises à jour et suivi) et un complément d'équipement indispensable (exemple : un groupe électrogène, en cours d'installation, pour une alimentation secourue de tout le bâtiment). Il est également prévu pour cette année 2010, la mise en place d'un exercice mettant en œuvre, sur le thème du feu de forêt, plusieurs communes (PCS) et la SIAGIC, en collaboration avec le SDIS13⁴.

Le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS), dont la réalisation n'est pas aboutie, nécessite une réflexion plus poussée, un suivi et une liaison constante avec les Plans Communaux de Sauvegarde des communes puisqu'ils en sont l'ossature principale (mutualisation des moyens et connaissance des capacités d'hébergement notamment). L'amélioration de la gestion d'évènements de sécurité civile passe forcément par la **mise en place d'un outil informatique** de gestion de ce Plan Intercommunal. Dans cet objectif, la Direction des Risques travaille sur un cahier des charges, en collaboration étroite avec les communes, mais également avec la Direction de l'Informatique et le Système d'Information Géographique de la CPA, afin de mettre en place un outil informatique communautaire **basé sur la technologie dite de « WEB Services⁵»**. Il permettra aux communes de disposer de leur propre outil informatique « sécurisé » avec le-



© CPA

quel, elles devront pouvoir gérer l'ensemble des bases de données nécessaires à la fois à la gestion communale (CCAS, Service Technique ...) mais également, à la tenue à jour des bases de données du PCS, assurant ainsi une mise à jour permanente de ce dernier. L'intercommunalité assurant l'hébergement de l'ensemble du service sur ses serveurs informatiques, utilisera ainsi directement, avec une gestion des droits d'accès voulue par les communes, les bases de données communales pour la mise à jour des modules de son PICS (exemples : lieux d'hébergement, moyens pouvant être mutualisés, etc.) L'étude et la définition, avec les communes, d'un **moyen d'alerte des populations performant** ont vu la 1ère phase se réaliser par le choix d'un prestataire et la passation d'un marché. Le déploiement d'automates d'appels sur le territoire des communes qui constituent le groupement de commandes est actuellement en cours et ce sont près de 350 000 personnes qui peuvent être ainsi appelées en cas d'évènement grave. Chaque commune, pour son territoire, dispose de ses propres codes d'accès afin de gérer ses propres alertes. La Communauté du Pays d'Aix dispose, elle, de l'outil pour assurer la diffusion de messages concernant ses compétences déléguées (transports publics et scolaires par exemple). On peut également souligner la participation active du service Risques Majeurs à **l'organisation d'une astreinte de permanence** des cadres supérieurs CPA, en assurant le suivi et la mise à jour des consignes, en liaison avec les Directions et les services de la Communauté.

S'informer, assurer une veille réglementaire

La Direction, depuis 2005, a établi de nombreux liens avec les différents Ministères (MEEDDM et Ministère de l'Intérieur), mais également avec l'ensemble des Directions ou des Services déconcentrés afin de bénéficier, à l'adresse des communes, d'un maximum d'informations utiles dans le cadre de la

prévention des risques. La Direction s'emploie à assurer, renforcer et organiser sa veille réglementaire liée aux risques majeurs naturels et technologiques et tous les documents s'y rapportant (Décrets, Circulaires, Annuaires ORSEC, Plans de Secours Spécialisés, Guides Sécurité Civile, Arrêtés Préfectoraux...).

Dans cette optique, elle s'emploie, non seulement à veiller, mais à établir si nécessaire, et entretenir des contacts avec tous les Services de l'état et leurs Directions déconcentrées en charge de la question des risques majeurs. Cette veille n'a qu'un objectif : l'information aux communes en matière de prévention des risques majeurs.

Communiquer

Une des actions majeures en terme de prévention est bien sûr la communication sur les risques majeurs naturels et technologiques.

La Direction des Risques a assuré un premier volet de cette communication à l'adresse des communes. Pour ne citer que les plus importantes :

- Organisation, en 2007, de la 1ère édition du Forum « Les IRISES⁸ du Pays d'Aix » en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et le Réseau IDEAL,
 - Participation au comité de pilotage restreint avec la DREAL PACA, la REGION PACA, le CONSEIL GENERAL 13 et l'AGGLOPOLE Provence pour l'organisation et la coordination de toutes les manifestations liées à la Commémoration du Centenaire du Séisme de 1909 (Février 2008 à Septembre 2009),
 - Assistance aux 34 communes pour la mise en place et la tenue de réunions publiques sur les obligations légales de débroussailler (Prévention Feu de forêts)
 - Organisation d'un séminaire sur la thématique du feu de forêt, organisé fin 2007, à destination de 60 professeurs de Sciences et Vie de la Terre. C'était là, l'occasion de soutenir et de participer à l'éducation aux risques en milieu scolaire, en collaboration avec l'Education Nationale et l'IFFORMe⁹.
- Le deuxième volet de cette communication a été à l'adresse de l'ensemble des foyers de la CPA et de l'Education Nationale, avec la conception et la réalisation

d'un guide pratique « *Savoir se préparer aux risques majeurs* » conseillant les familles et les incitant à la mise en place d'un Plan Familial de Mise en Sûreté (diffusé à 160 000 exemplaires entre 2007 et 2009).



© CPA

D'autres supports de communication, tel qu'une affiche à destination des scolaires du primaire, rappelant les bons réflexes à avoir face aux risques majeurs, ont été conçues, imprimées et sont diffusées par l'intermédiaire des 34 communes.

Nous concluons sur ce qui pourrait être la devise de cette action volontariste « Agir pour mieux prévenir, prévenir pour mieux réagir, car mieux informés et mieux préparés, nous serons moins vulnérables ».



1 Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
 2 Organisation Non Gouvernementale.
 3 Salle d'Interface et d'Appui à la Gestion Intercommunale de Crise.
 4 Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône
 5 Un service web (ou service de la toile est un programme informatique permettant la communication et l'échange de données entre applications et systèmes hétérogènes dans des environnements distribués. Il s'agit donc d'un ensemble de fonctionnalités exposées sur Internet ou sur un intranet, par et pour des applications ou machines, sans intervention humaine, et en temps réel.
 6 Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.
 7 Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
 8 Forum d'Information sur les RISques, Education et Sensibilisation.
 9 Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement